

→ Direction générale adjointe environnement social et institutionnel
Cellule des affaires institutionnelles

Élection des représentants des ETUDIANTS

aux élections de renouvellement des collèges usagers aux Conseils d'administration, académique et des pôles Humanités, Sociétés, Santé et Sciences et Technologie de Nantes Université ainsi que dans diverses composantes

Scrutins des 21, 22 et 23 novembre 2023

LISTE CANDIDATE POUR L'ELECTION DES REPRESENTANTS DES ETUDIANTS :

CONSEILS CENTRAUX :

- scrutin n°1 : Conseil d'administration (5 titulaires + 5 suppléants)
- scrutin n°2 : Conseil académique : Circonscription composantes hors pôle et services universitaires (1 titulaire + 1 suppléant)
- scrutin n°4 : Conseil académique : Circonscription Etablissements-composantes (1 titulaire + 1 suppléant)
- scrutin n°5 : Conseil académique : Circonscription HUMANITES (4 titulaires + 4 suppléants)
- scrutin n°7 : Conseil académique : Circonscription SOCIETES (4 titulaires + 4 suppléants)
- scrutin n°8 : Conseil académique : Circonscription SANTE (4 titulaires + 4 suppléants)
- scrutin n°9 : Conseil académique : Circonscription SCIENCES et TECHNOLOGIE (4 titulaires + 4 suppléants)
- scrutin n°10 : Conseil de pôle HUMANITES (4 titulaires + 4 suppléants)
- scrutin n°11 : Conseil de pôle SOCIETES (4 titulaires + 4 suppléants)
- scrutin n°13 : Conseil de pôle SANTE (5 titulaires + 5 suppléants)
- scrutin n°14 : Conseil de pôle SCIENCES et TECHNOLOGIE (4 titulaires + 4 suppléants)

CONSEILS DE COMPOSANTES :

- scrutin n°15 : Pôle HUMANITES Conseil de gestion UFR Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie (3 titulaires + 3 suppléants)
- scrutin n°16 : Pôle HUMANITES : Conseil scientifique UFR Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie (1 titulaire + 1 suppléant)
- scrutin n°17 : Pôle HUMANITES : Conseil de Faculté de l'UFR Psychologie : (Cycle Licence) : 3 titulaires + 3 suppléants)
- scrutin n°18 : Pôle HUMANITES : Conseil de Faculté de l'UFR Psychologie : (Cycle Master Doctorat) : 3 titulaires + 3 suppléants)
- scrutin n°31 : Pôle HUMANITES : Conseil de Faculté de l'UFR Lettres et langages (6 titulaires + 6 suppléants)
- scrutin n°32 : Pôle HUMANITES : Conseil de gestion FLCE (2 titulaires + 2 suppléants)
- scrutin n°33 : Pôle HUMANITES : Conseil scientifique de l'UFR Lettres et langages : (doctorants) : 2 titulaires + 2 suppléants)
- scrutin n°19 : Pôle HUMANITES : Conseil scientifique de l'UFR Psychologie (2 titulaires + 2 suppléants)
- scrutin n°20 : Pôle SANTE : Conseil d'administration de l'UFR STAPS (2 titulaires + 2 suppléants)
- scrutin n°21 : Pôle SANTE : Conseil pédagogique de l'UFR STAPS (3 titulaires + 3 suppléants)
- scrutin n°34 : Pôle SANTE : Conseil de gestion de l'UFR des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques (inscrits 2ème ou 3ème année ou niveau L) (3 titulaires + 3 suppléants)
- scrutin n°35 : Pôle SANTE : Conseil de gestion de l'UFR des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques (4ème année et années supérieures - niveaux Masters et Doctorats) (4 titulaires + 4 suppléants)
- scrutin n°36 : Pôle SANTE : Conseil de Gestion UFR Odontologie (4 titulaires + 4 suppléants)
- scrutin n°22 : Pôle SCIENCES et TECHNOLOGIE : Conseil de gestion de l'UFR Sciences (8 titulaires + 8 suppléants)
- scrutin n°23 : Pôle SCIENCES et TECHNOLOGIE : Conseil des études de l'UFR Sciences (7 titulaires + 7 suppléants)
- scrutin n°24 : Pôle SCIENCES et TECHNOLOGIE : Conseil scientifique de l'UFR Sciences (doctorants) (1 titulaire + 1 suppléant)
- scrutin n°37 : Pôle SCIENCES et TECHNOLOGIE : Conseil d'Institut de l'IUT de Saint-Nazaire (9 titulaires + 9 suppléants)
- scrutin n°30 : Conseil Institut de l'INSPE : Collège F : 4 titulaires + 4 suppléants)

COLLEGE : USAGERS.....

NOM DONNE A LA LISTE :

NOM DU DELEGUE DE LISTE :

CONTACT DU DELEGUE DE LISTE :

ADRESSE :

.....

TEL. PORTABLE : COURRIEL :

Attention :

- Les listes de candidats doivent être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.
- Les candidats sont rangés par ordre préférentiel.
- Les listes ne peuvent présenter un nombre de candidats excédant le nombre de sièges à pourvoir (titulaire+suppléant).
- Chaque liste doit comporter le nom d'un délégué, qui est également candidat, afin de représenter la liste au sein du comité électoral consultatif mentionné à l'article D 719-3 du code de l'Education.
- Chaque liste doit être accompagnée des déclarations de candidatures individuelles, originales et signées de chaque candidat.

LISTE DES CANDIDATS :

	Nom - Prénom - N° d'étudiant	Genre	UFR, Institut ou École
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			

Fait à Nantes, le

Nom, qualité et signature du dépositaire :

Cadre réservé à l'administration

Déposé le : à :